



HAL
open science

Structure grammaticale et valeur sémantico-pragmatique des locutions adverbiales de reformulation "tout compte fait, tout bien considéré, tout bien pesé, ..."

Véronique Lenepveu

► To cite this version:

Véronique Lenepveu. Structure grammaticale et valeur sémantico-pragmatique des locutions adverbiales de reformulation "tout compte fait, tout bien considéré, tout bien pesé, ...". 3, pp.187-202, 2006, Bibliothèque de Syntaxe & sémantique. hal-00012364

HAL Id: hal-00012364

<https://hal.science/hal-00012364>

Submitted on 20 Oct 2005

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Structure grammaticale
et valeur sémantico-pragmatique des
locutions adverbiales de reformulation
*tout compte fait, tout bien considéré, tout bien pensé, ...***

Véronique LENEPVEU¹

ABSTRACT

This paper studies the relationships between the grammatical structure of adverbial locutions and their semantic and pragmatic values. We shall be looking at adverbial locutions like *tout compte fait, tout bien considéré, tout bien pensé, tout bien pesé, ...* These locutions indicate an operation of reformulation which is not paraphrastic (Roulet 1987). It is shown that the distinction between perfective and unperfective processes must be taken into account to calculate the temporal and aspectual value of the locution. More precisely, we put forward the existence of a connection between the resultative value of the locution and its value of reformulation marker (Rossari 1993).

INTRODUCTION

Notre propos est d'étudier l'influence de la structure syntactico-sémantique d'une locution adverbiale sur son fonctionnement pragmatique. A cette fin, nous restreignons le champ d'analyse aux locutions adverbiales présentant un fonctionnement pragmatique de connecteur reformulatif au sens de Roulet (1987)² et nous nous appuyons sur l'hypothèse de Rossari (1993), hypothèse

¹ Université de Caen, CRISCO UMR 6170

² Les marqueurs de reformulation non paraphrastiques opèrent ce que Roulet 1987 appelle un changement de perspective énonciative : ils introduisent un nouveau mouvement discursif venant interpréter rétroactivement le mouvement discursif

selon laquelle la valeur syntactico-sémantique de chacun des morphèmes constitutifs d'une locution figée a une influence sur la valeur pragmatique de la locution. Rossari s'intéresse en particulier aux locutions adverbiales figées construites sur la base *tout* + participe passé (*tout compte fait*, *tout bien considéré*, *tout bien pensé* et *tout bien pesé*), des locutions qui proviendraient toutes de participes passés passifs et conserveraient certaines de leurs propriétés. Afin de confirmer et de développer son hypothèse, que nous exposerons brièvement, nous nous proposons de montrer l'influence du type de procès sur la valeur du passif au sein de ces locutions. Et c'est dans cette perspective que nous serons amenés à étudier le rôle de *tout* et de *bien* relativement au bornage du procès³.

1. ANALYSE DE ROSSARI (1993)

Pour montrer la corrélation existante entre la structure grammaticale de la locution et les contraintes pragmatiques imposées par celle-ci, Rossari observe tout d'abord le fonctionnement de deux locutions de valeur conclusive *tout compte fait* et *somme toute*, dont le point commun est la présence du quantificateur *tout*, pour les opposer respectivement aux locutions *en fin de compte* et *en somme*, deux locutions également conclusives mais qui ont la forme d'un syntagme prépositionnel. Suivant l'auteur, *en fin de compte* et *en somme* diffèrent en ce que seul *en fin de compte* impose un travail de réflexion⁴ dû à la complexité des points de vue qui se donnent généralement comme argumentativement contradictoires. Ainsi, dans l'énoncé (1)

- (1) Elle a un mari très sympa, deux enfants charmants et un travail qu'elle adore. En fin de compte, elle a tout pour être heureuse (Rossari 1993, 153).

la locution demande que soit récupérée une inférence du type "elle n'est pas consciente de son bonheur". *En somme* ne déclenche pas une telle procédure d'interprétation et accepte au contraire que les points de vue soient tous coorientés, ce qu'attestent les différences d'acceptabilité observables entre *en somme* et *en fin de compte* dans l'enchaînement (2) :

- (2) Il sait tout sur tout : on peut lui poser des questions de géographie, d'histoire ou de littérature et même de maths ou de physique, il aura toujours une réponse. En somme / ?En fin de compte, il possède une culture universelle (Ibid., 154).

Tout compte fait déclenche aussi, comme *en fin de compte*, une opération complexe de reformulation et demande la récupération d'une inférence anti-orientée mais cette reformulation doit pouvoir être attribuée à un sujet

précédent. Ces marqueurs correspondent aux connecteurs réévaluatifs de Roulet et al., 3ème éd., 1991. Pour une typologie des opérations de reformulation, voir Rossari 1990.

³ Je remercie mes relecteurs Catherine Gallardo et Dominique Legallois pour leurs remarques pertinentes.

⁴ Pour l'étude de *en fin de compte*, Rossari s'appuie sur Charolles 1984.

particulier, identifié préférentiellement au sujet de l'énonciation, tandis que *en fin de compte* paraît neutre quant à l'attribution de l'inférence à un sujet précis. Dans les exemples (3) et (4), *tout compte fait* est substituable à *en fin de compte* parce que le sujet responsable de la reformulation est clairement identifiable, que la reformulation soit prise en charge par le locuteur (cf. (3)) ou par le sujet de l'énoncé (cf. (4)) :

- (3) Marie m'a dit qu'elle ne savait plus où elle en était avec ce projet et tout compte fait j'ai bien peur qu'elle y renonce (Ibid., 156).
- (4) Marie m'a dit qu'elle ne savait plus où elle en était avec ce projet et que, tout compte fait, elle y renonçait (Ibid., 156).

En revanche, *tout compte fait* paraît plus difficile dans (5) où la locution n'est pas syntaxiquement enchâssée dans la principale :

- (5) Marie m'a dit qu'elle ne savait plus où elle en était avec ce projet et en fin de compte / ?tout compte fait, elle y a renoncé (Ibid., 156).

Rossari explique cette contrainte pragmatique par la forme passive présente dans la locution, forme qui présuppose la présence d'un agent implicite responsable de l'action de compter.

Il apparaît encore que le point de vue introduit par *tout compte fait* doit présenter non seulement une évolution mais une solution vis à vis de la problématique soulevée, d'où l'impossibilité pour la locution d'introduire une interrogation. On peut encore comparer à cet égard deux exemples de l'auteur. Alors que (6) est plus difficilement acceptable avec *tout compte fait* qu'avec *en fin de compte* :

- (6) ?Tout compte fait / En fin de compte, j'y vais ou j'y vais pas? (Ibid., 158)

(7) est tout-à-fait compatible avec *tout compte fait* :

- (7) Tout compte fait, j'y vais (Ibid., 158).

La différence d'acceptabilité observée entre *tout compte fait* et *en fin de compte* vient de la valeur résultative de la première locution. *Tout compte fait* paraphrasable par *une fois les comptes faits* présente la reformulation comme intervenant après coup c'est-à-dire après l'opération qui consiste à faire les comptes tandis que *en fin de compte* de par la présence du lexème *fin* demande seulement que la reformulation intervienne au terme de l'opération⁵.

⁵ En comparant *en somme* à *somme toute*, Rossari parvient à des conclusions identiques et pose pour *somme toute* l'hypothèse d'une forme participiale éliée : *somme toute* serait paraphrasable par *une fois toutes sommes faites*. Si les deux locutions présentent la reformulation comme la simple recherche d'un dénominateur commun, *somme toute*

2. VALEURS ASPECTUO-TEMPORELLES DU PASSIF

Nous rappelons que la grammaire reconnaît deux valeurs pour le passif selon que le procès est un procès perfectif ou imperfectif. Lorsque le procès exprimé par le verbe est perfectif (accomplissement ou achèvement) et que le verbe n'est pas accompagné d'un agent, celui-ci prend au passif une valeur stative ou bien itérative. Soit :

- (8) La porte est ouverte.
- (9) Ce médicament est vendu en pharmacie (Carlier 2002, 53).

(8) exprime l'état résultant d'un procès antérieur et non l'effectuation du procès, comme l'indique le décalage temporel qu'on peut observer avec la paraphrase active (= *On a ouvert la porte*). Le passage à l'actif maintient l'équivalence temporelle dans (9) (= *On vend ce médicament en pharmacie*) qui reçoit une valeur itérative, mais à partir de cette réitération d'occurrences, il est possible d'inférer que le médicament a pour propriété d'être vendu en pharmacie, la valeur aspectuelle tend ainsi vers une valeur aspectuelle stative.

En revanche, un verbe exprimant un procès imperfectif (état ou activité) au passif maintient l'équivalence avec la forme active, soit :

- (10) Le coupable est activement recherché / On recherche activement le coupable.

Le passif à valeur d'état résultant a souvent été considéré comme l'équivalent de la structure *être* + adjectif, mais il a été montré que les passifs à valeur processive présentaient également des propriétés typiquement adjectivales. Nous rappelons à cet égard deux arguments avancés par Creissels (2000) :

— les passifs à valeur processive tout comme les passifs à valeur d'état résultant acceptent d'être modifiés par l'adverbe de degré *très* modifieur d'adjectif et rejettent le modifieur *beaucoup* sélectionné en principe par les verbes, par exemple :

- (11) *J'ai été très* / **beaucoup surpris par cette nouvelle* (Creissels 2000, 135).

— comme l'adjectif attribut, le participe passé figurant dans une construction passive peut être pronominalisé au moyen de la forme neutre *le*, et ce, quelle que soit sa valeur aspectuelle, par exemple :

- (12) Elles ont été surprises par ce que tu leur as annoncé, et elles le seront encore plus par ce que je vais leur dire maintenant (Ibid., 135).

Ces deux arguments sont repris par Carlier (2000) qui cherche à montrer qu'il n'est pas possible d'isoler le passif à valeur d'état résultant par rapport au passif à

s'oppose à *en somme* en ce que la première locution demande un sujet responsable de la reformulation clairement identifiable.

valeur processive en assimilant le premier à la construction en *être* + adjectif. Quelle que soit sa valeur aspectuelle, le participe passé entrant dans la composition du passif présente des propriétés de l'adjectif. Parallèlement, elle observe que le passif possède la propriété proprement verbale de pouvoir donner lieu à une construction impersonnelle non seulement quand la forme passive a une valeur aspectuelle processive comme dans (13) :

(13) ... car il est dansé ici une autre danse (Hériaux 1980 cité par Carlier 2002, 51).

mais également quand la forme passive présente la valeur aspectuelle d'état résultant :

(14) Sur chaque face, il est enregistré trois chansons (Hériaux 1980 cité par Carlier 2002, 51).

Pour l'auteur, c'est la valeur fondamentalement stative de la structure passive *être* + *participe passé*, due à la présence du verbe *être*, qui explique que le passif formé à partir d'un verbe processif perfectif tend à envisager l'état résultant du procès ou à produire un effet d'itération. Les deux glissements de sens possibles viennent du conflit existant entre la valeur processive ressortissant à l'aspect lexical, d'une part, et cette valeur aspectuelle stative induite par la structure grammaticale du passif d'autre part.

Sur la base de ces arguments et à l'instar de Rossari, nous posons l'existence non pas d'une structure en *être* + *adjectif* mais de passifs "tronqués" au sein des locutions adverbiales que nous cherchons à étudier, l'auxiliaire restituable correspondant toujours à l'auxiliaire *être* : *tout compte fait* / *"tout compte a été fait"*, ou *"tout compte ayant été fait"*, *tout bien considéré* / *"tout a été bien considéré"*, ou *"tout ayant été bien considéré"*...

3. LA PERFECTIVITE DES PROCES

La prise en compte du type de procès exprimé par le verbe mis au participe passé confirme l'analyse. On sait que le type de procès ne peut être calculé à partir du seul lexème verbal qui ne donne qu'une indication partielle et modifiable par le contexte. Fuchs *et al.* (1991)⁶ insistent sur l'insuffisance de la prise en compte du seul prédicat pour le calcul du type de procès et la nécessité de faire intervenir le SN objet et/ou sujet ainsi que le(s) circonstanciel(s) constitutif(s) de leur environnement syntaxique. Nous redonnons les tests linguistiques applicables au niveau du prédicat permettant de déterminer les traits les plus discriminants :

— la DYNAMICITE : un procès est dynamique lorsque le verbe ou le prédicat verbal est compatible avec, au présent ou à l'imparfait, l'expression *être en train de Vinf*. Ainsi, *rire* est (+ dynamique) : *Pierre est en train de rire*, tandis que *être malade* est (+ statif) : **Pierre est en train d'être malade*.

6 Voir aussi Gosselin & François 1991.

— le BORNAGE : les procès non bornés ou imperfectifs (états et activités) sont compatibles avec *pendant* + durée au passé composé (*écrire des romans / il a écrit des romans pendant des années*). Les procès bornés ou perfectifs (accomplissements et achevements) sont compatibles avec *en* + durée (*écrire un roman / il a écrit un roman en un mois*). Il apparaît que le bornage du procès peut être indiqué par le déterminant du complément d'objet. *Ecrire des romans* est un procès dynamique compatible avec *pendant* + durée donc une activité. *Ecrire un roman* est un procès dynamique compatible avec *en* + durée, c'est-à-dire un accomplissement.

— la PONCTUALITE : un procès dynamique, borné peut être perçu comme un achèvement ou comme un accomplissement. Si l'expression *mettre n temps pour Vinf.* indique au passé composé la durée du procès, celui-ci est considéré comme non ponctuel ; par exemple, *manger le gâteau* est non ponctuel (*Marie a mis 5 minutes pour manger le gâteau*), il s'agit d'un accomplissement. En revanche, si cette expression indique une durée préalable à l'effectuation du procès, celui-ci est ponctuel ; *atteindre le sommet* est ponctuel (*Il a mis 5 minutes avant d'atteindre le sommet*), il s'agit d'un achèvement.

Suivant les tests, *faire les comptes* est un procès dynamique (*il est en train de faire les comptes*) qui peut être perçu soit comme borné : *Il a fait les comptes en deux heures*, soit comme non borné : *Il a fait les comptes pendant deux heures* ; mais le quantificateur de totalité en position de pré-déterminant rend le procès perfectif : *Il a fait tous les comptes en deux heures / ? Il a fait tous les comptes pendant deux heures*. *Faire tous les comptes* est un accomplissement, l'expression *mettre n temps pour Vinf.* exprimant ici la durée du procès et non la durée préalable à l'effectuation du procès : *Il a mis deux heures pour faire tous les comptes*. Présent dans la locution adverbiale et jouant le rôle de déterminant, le quantificateur de totalité vient également borner le procès exprimé par le verbe, la forme passive indique alors l'état résultant de cet accomplissement d'où la paraphrase que nous pouvons effectivement associer à *tout compte fait* : ***une fois les comptes faits***.

On voit comment la présence du quantificateur explique la valeur résultative de la locution *tout compte fait* et comment elle peut expliquer le fonctionnement du paradigme de locutions formées sur la base *tout bien* + participe passé, telles *tout bien considéré, tout bien pensé, tout bien pesé* ou encore *tout bien réfléchi*.

Là encore, la détermination du procès ne peut se faire sans prendre en compte la locution adverbiale dans son entier et surtout sans prendre en compte le quantificateur *tout* jouant ici le rôle de pronom. Si *penser* et *réfléchir* sont des procès en soi imperfectifs, *penser à tout* et *réfléchir à tout* peuvent être perçus comme des procès bornés par le complément (*il a pensé à tout en dix minutes, il a réfléchi à tout en dix minutes*) de la même façon que *tout* borne le procès lorsqu'il est pré-déterminant du complément intégré au prédicat verbal. On peut à cet égard reconnaître une complémentarité de fonctionnement dans les exemples

ci-dessous selon que l'article défini déterminant le complément est ou non combiné avec le quantificateur de totalité :

- (15) Marie a réfléchi / pensé aux inconvénients pendant des heures.
- (16) Marie a réfléchi / pensé à tous les inconvénients en dix minutes / en un temps record.
- (17) Il a considéré la situation pendant deux heures.
- (18) Il a considéré toute la situation en deux heures.

Pris dans son acception la plus concrète, *peser* manifeste aussi une complémentarité de fonctionnement mais selon, cette fois-ci, la nature du déterminant principal introduisant le complément :

- (19) Il a pesé des pommes pendant deux heures.
- (20) Il a pesé (toutes) les pommes en deux heures.

S'il n'est pas possible d'appliquer tous les tests usuels sur les locutions en question en raison justement de leur caractère figé, il nous semble en revanche avoir pu montrer comment le quantificateur *tout* était à même de borner le procès évoqué. La forme passive décrit alors l'état résultant de ce procès (l'état succédant à un accomplissement) et la valeur résultative des trois locutions peut être mise en évidence au moyen de la paraphrase *Une fois que X est Vé* : *Une fois que tout a été bien considéré / une fois que tout a été bien pensé / une fois que tout a été bien pesé / une fois que tout a été bien réfléchi.*

4. LE FONCTIONNEMENT ANAPHORIQUE DE *TOUT*

Précisons maintenant le fonctionnement de *tout* au sein des locutions et tout d'abord dans la locution *tout compte fait*. Il faut noter que *tout compte fait* a connu un emploi intra-phrastique et a pu localiser un procès temporel par rapport à un autre ; dans cet emploi, que l'on rencontre jusqu'à la fin du 19^{ème} si l'on s'en tient à l'observation de nos exemples sélectionnés sur la base de données Frantext non-catégorisé, *compter* suppose une opération purement numérique. Soit deux extraits antérieurs à 1900 où *tout compte fait* est indicateur de localisation temporelle relative⁷:

- (21) (...) il paya tout à bureau ouvert, se retira de la Banque, et mérita le mot de son ancien premier commis, Nucingen : "Honnête homme, mais bête !". **Tout compte fait**, il lui resta cinq cent mille francs et des recouvrements sur l'Empire qui n'existait plus.
H. de Balzac, *La maison Nucingen*, 1838, 359

⁷ Notons que dans cet emploi intra-phrastique, *tout compte fait* constitue aussi une locution figée qui ne connaît pas de forme active (**faire tout compte*) et qui ne saurait se substituer au complément circonstanciel *les comptes faits*. Par exemple : « Les comptes faits / ≠ tout compte fait, elle se mit à ranger la maison ».

- (22) Toutes ces habitudes sont prises de telle façon qu'il ne peut s'en défaire sans passer pour être ruiné et sans faire scandale. **Tout compte fait**, avec cinq cent mille francs par an, il ne peut pas donner à une femme plus de quarante ou cinquante mille francs dans l'année, et encore c'est beaucoup.
A. Dumas fils, *La dame aux camélias*, 1848, 138

On peut remarquer l'emploi déjà pragmatique de la locution dans l'exemple (22)⁸ où *tout compte fait* introduit l'évaluation par le locuteur du résultat de l'opération numérique. Lorsque *tout compte fait* n'impose plus cette opération numérique au sens strict du terme, sa fonction devient nettement connective. Exemples :

- (23) Les Cheminées se trouvaient ainsi divisées en trois ou quatre chambres, si toutefois on peut donner ce nom à autant de tanières sombres, dont un fauve se fût à peine contenté. Mais on y était au sec, et l'on pouvait s'y tenir debout, du moins dans la principale de ces chambres, qui occupait le centre. Un sable fin en couvrait le sol, et, **tout compte fait**, on pouvait s'en arranger, en attendant mieux.
J. Verne, *L'île mystérieuse*, 1874, 35
- (24) Il faudrait que Bernard comprît qu'à cette époque, elle était très éloignée de le haïr, bien qu'il lui parût souvent importun ; mais elle n'imaginait pas qu'un autre homme lui pût être de quelque secours. Bernard, **tout compte fait**, n'était pas si mal. Elle exérait dans les romans la peinture d'êtres extraordinaires et tels qu'on n'en rencontre jamais dans la vie.
F. Mauriac, *Thérèse Desqueyroux*, 1927, 216
- (25) Le danger fait sortir le pire de l'âme humaine, et le meilleur aussi. Comme il y a généralement plus de pire que de meilleur, l'atmosphère de la guerre est, **tout compte fait**, la plus dégoûtante qui soit.
M. Yourcenar, *Le coup de grâce*, 1939, 144

Le fonctionnement anaphorique de *tout* qui suppose le parcours ici non plus d'une classe de procès mais d'une classe d'arguments explique que la locution puisse jouer un rôle dans la cohésion du texte et fonctionner comme connecteur. *Tout* en tant que quantificateur de totalité suppose une classe de référence qui soit divisible en parties que l'on puisse considérer exhaustivement. Comme *chaque*, *tout* va opérer distributivement sur cette classe de référence mais *tout* se distingue de *chaque* dans sa manière de parcourir les éléments de la classe référentielle en présentant ce que Kleiber et Martin (1977)⁹ appellent une distributivité exhaustive différenciatrice et non unificatrice. Alors que *chaque* met au premier plan le trait commun, *tout* met en avant les différences possibles. Les locutions anaphoriques à base de *tout* (*de toute façon*, *après tout*, ...) ont de fait pour trait commun de présupposer un contexte bi-directionnel en ce sens où elles interviennent toujours à la suite d'au moins deux arguments orientés vers des conclusions opposées¹⁰. En l'absence de critères formels qui permettraient de

8 Cette observation m'a été faite par D. Legallois.

9 Cf. également Kleiber 1998.

10 Le fonctionnement de *tous comptes faits* est un peu différent même si la locution peut aussi, au pluriel, prendre une valeur connective : *tous* suppose un parcours de la classe

repérer l'existence linguistique de l'argument ou des arguments implicites, nous pouvons seulement dire que le locuteur réfère de façon exhaustive à un ensemble argumentatif¹¹. La relation anaphorique instituée ne saurait être qu'une relation vague. Dans le cadre de la théorie des quantificateurs généralisés¹², nous dirions que *tout* en tant qu'opérateur porte sur un domaine restreint, qui suppose donc un restricteur, c'est-à-dire un indicateur de domaine à chercher dans le cotexte ou bien dans le contexte conversationnel. Précisons que dans le cotexte, l'indication du domaine peut être située après coup, ce qui est illustré par (26) :

- (26) "J'ai lu le dossier de votre mère. Vous ne pouviez subvenir à ses besoins. Il lui fallait une garde. Vos salaires sont modestes. Et **tout compte fait**, elle était plus heureuse ici." J'ai dit : "oui, monsieur le directeur." Il a ajouté : "Vous savez, elle avait des amis, des gens de son âge. Elle pouvait partager avec eux des intérêts qui sont d'un autre temps. Vous êtes jeune et elle devait s'ennuyer avec vous."

A. Camus, *L'étranger*, 1942, 1ère partie, chap. 1, 1126

5. LES LOCUTIONS *TOUT BIEN* + PARTICIPE PASSE

5. 1. La structure syntaxique interne des locutions construites sur la base *tout bien* + participe passé ***tout bien considéré, tout bien pensé, tout bien pesé, tout bien réfléchi*** est celle également de phrases passives non prototypiques¹³ où le participe passé a une valeur résultative et où l'agent, impliqué par la structure mais implicite, n'est ni causateur, ni expérimenteur. Et si la forme libre active¹⁴ se rencontre pour *tout bien considéré* et pour *tout bien pesé* (cf. (27) et (28)), elle est exclue avec *réfléchir* et *penser* qui n'admettent pas la construction directe **réfléchir tout, *penser tout*.

référentielle proche de ce que nous aurions avec *chaque* et présente une distributivité plus unificatrice que différentiatrice (cf. Kleiber & Martin 1977). Au lieu d'exploiter l'opposition entre certains arguments, le locuteur met plutôt en avant la coorientation d'une série d'arguments, souvent explicitement énumérés, qu'il évalue en tirant la conclusion qui s'impose. Cette évaluation restant le plus souvent fondée sur une opération numérique, elle explique le fonctionnement plutôt ambivalent de la locution au pluriel. Il est en effet difficile de distinguer en diachronie deux emplois comme nous le faisons pour la locution au singulier. Un exemple :

« Cette fois, les toubibs n'ont pas marché. Tous comptes faits, cela vaut mieux. L'internement ne change pas trop le casier mais dure trop longtemps. J'en ai pris pour un an. Avec le bénéfice du quart cellulaire, je ne fais que neuf mois (... ») H. Bazin, *La tête contre les murs*, 1949, 161

11 Cf. à ce sujet l'analyse des locutions anaphoriques à base de *tout* de Nøjgaard 1992, 384-403.

12 Cf. Corblin 2002, 241 sqq.

13 Voir François 1998 et Goossens 1994.

14 Sur le figement des constructions passives (en particulier des locutions verbales à diathèse passive), voir Meijri 1997, 326-366.

- (27) - Quelle exagération ! Je vous connais : ne vous faites pas plus méchant que nature. Vous n'exposerez pas la famille à la honte! Je suis bien tranquille."
Alors, en homme qui a **tout bien pesé**, il lui expliqua que partir, c'était se reconnaître coupable.
F. Mauriac, *Thérèse Desqueyroux*, 1927, 250
- (28) Puis jetant un regard partout, embrassant de mes yeux actifs tous les dangers, j'avise un passage libre où je m'aventure ayant **tout bien considéré**. Mais la voiture qui me tuera, je ne la verrai pas.
J. Chardonne, *Eva ou le journal interrompu*, 1950, II, 71

Le fonctionnement anaphorique de *tout* explique ici encore comment la locution peut intervenir au niveau argumentatif et les indicateurs de restriction sont également donnés avant et/ou après, ou bien ils sont à chercher dans le contexte conversationnel, les quatre exemples ci-dessous illustrent ce fonctionnement :

- (29) - La chasse, c'est trop un jour bon, un jour mauvais : du bricolage, **tout bien pensé**. Et puis c'est jamais que de la viande.
J. Giono, *Regain*, 1930, 2ème partie, I, 159
- (30) je ne veux, sous le prétexte d'honorer le très-haut, inculquer à ses prêtres des distractions de gourmets pendant la messe ; péché pour péché, il vaut mieux, **tout bien considéré**, que ce soit moi qui le commette, car il est moins grave, moins offensant pour Dieu, devant un verre, à table, que devant un calice, à l'église.
J-K. Huysmans, *L'Oblat*, 1903, chap. XI, 110
- (31) - Vous allez, une fois encore, m'offrir votre démission. Et vous croyez que cela suffit ? Non, Monsieur Salavin. Non ! **Tout bien réfléchi**, je vous garde. Vous m'entendez ? Vous me comprenez ? Je vous garde. Autrement dit, je ne vous lâche pas. Vous êtes un homme dangereux.
G. Duhamel, *Journal de Salavin*, 1927, 129
- (32) Ces amis se manifestaient au téléphone ou à l'occasion de visites impromptu. Le téléphone qui, **tout bien pesé**, avait été placé dans l'atelier, résonnait souvent.
A. Camus, *L'exil et le royaume*, "Jonas ou l'artiste au travail", 1957, 1634

Comme pour *tout compte fait*, la structure passive des locutions *tout bien* + participe passé suppose la présence d'un sujet responsable de l'opération de réflexion signalée par chacune des locutions et la valeur résultative du participe passé indique que la reformulation a lieu après coup c'est-à-dire après délibération. Il reste à préciser la valeur de l'adverbe *bien* qui n'a pas le même fonctionnement selon qu'il entre dans une structure active ou passive, et surtout qui présente un fonctionnement particulier quand il s'agit d'un passif sans auxiliaire.

5. 2. Ambivalence de bien

En s'appuyant sur l'analyse de Nøjgaard¹⁵, deux principaux emplois peuvent être dégagés pour cet adverbe particulièrement polysémique : *bien* est adverbe de degré-manière ou adverbe identificatif.

— En principe, un adverbe de degré-manière est un adverbe qui est adverbe de manière lorsqu'il est intégré au SV et adverbe de degré quand il modifie un adjectif ou un adverbe. Mais comme beaucoup de ces adverbes, *bien* n'a pas toujours une fonction purement descriptive quand il porte sur un verbe (*Le vent a bien soufflé cette nuit / *mal soufflé cette nuit*) et inversement, il peut garder une valeur qualitative quand il porte sur un adjectif ou un adverbe (*un enfant bien sage*). Au sein des adverbes de degré-manière, *bien* fait précisément partie des quantificateurs de totalité (*vraiment, proprement, nettement, ...*) c'est-à-dire des adverbes qui ne modifient pas un degré d'intensité mais caractérise l'extension du prédicat¹⁶.

— Lorsque *bien* est identificatif et il ne peut l'être que s'il porte sur un verbe, *bien* certifie la relation correcte entre l'énoncé et ce dont le locuteur veut rendre compte, l'évaluation du rapport identificatif faisant intervenir le locuteur comme énonciateur. Par exemple :

- (33) Elle se dit que Lazare, son époux, revenu miraculeusement à la vie, dormait **bien** là, devant elle, vivant comme auparavant (A. Absire, *Lazare ou le grand soleil*, 1985, cit. Nøjgaard 1993, p. 43).

Deux emplois se rattachent à cette valeur identificative toujours liée à un mouvement dubitatif :

— un emploi confirmatif

- (34) C'est **bien** ce que je disais (Nøjgaard 1993, 45).
(35) C'est **bien** le train pour Londres ? (Culioli 1978, 308, cit. Nøjgaard 1993, 44).

— un emploi dérivé concessif où *bien* devient véritablement adverbe relationnel

- (36) Il dit **bien** qu'il n'a pas oublié sa famille mais il ne lui écrit jamais (cit. Nøjgaard 1992, 468).

Dans une structure passive, on observe que *bien* peut occuper deux positions pré-participiales associables à deux interprétations différentes quand le verbe est à un temps passé. On peut comparer (37) où *bien* est adverbe de degré-manière

¹⁵ Nøjgaard 1993, 42 sqq. & Nøjgaard 1995, 39 sqq.. L'étude que l'auteur propose de *bien* est partiellement fondée sur l'analyse de Culioli 1978.

¹⁶ Cf. Nøjgaard 1995, 234-243.

et fonctionne comme antonyme de *mal* à (38) où *bien*, paraphrasable par *effectivement*, est identificatif :

(37) Le suspect n°1 a été **bien** surveillé par le détective.

(38) Le suspect n°1 a **bien** été surveillé par le détective.

L'absence d'auxiliaire entraîne alors une ambivalence pour *bien* dans les locutions résultatives (*tout bien considéré*, ...). *Bien* est adverbe de degré-manière dans le sens où il participe à la construction du domaine parcouru en indiquant que l'intensité est envisagée sous l'angle de l'extension. Mais *bien* prend également une valeur identificative dans le sens où il indique que le parcours a été effectué et la diversité argumentative surmontée, compte tenu de la valeur résultative du participe passé.

5. 3. Au sein des reformulatifs, on peut ainsi opposer cette série de locutions résultatives aux locutions à *tout bien considérer*, à *tout bien analyser*, à *tout bien peser*, des locutions dont le verbe est au mode infinitif et qui n'introduisent pas le résultat d'une réflexion mais introduisent cette réflexion même en indiquant que le parcours exhaustif du domaine d'arguments est en train de s'effectuer ; *bien* est alors simplement adverbe de degré-manière. Exemples :

(39) Et ici je dois vous avouer, qu'à **tout bien considérer**, il me semble que nous soyons maintenant moins que jamais à même de comprendre la véritable nature des erreurs de langage.
S. Freud, *Introduction à la psychanalyse*, 1923, 45

(40) En somme, à **tout bien analyser**, il semblait qu'un candidat, en 1831, eût plus d'intérêt à se faire whig. Mais la famille Disraëli était tory.
A. Maurois, *La vie de Disraëli*, 1927, 65

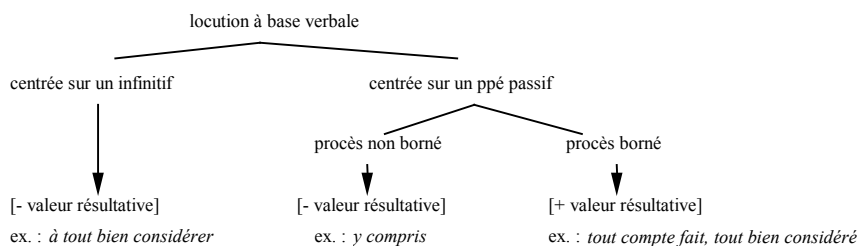
(41) Même à **tout bien peser**, les moeurs turques donnent peut-être aux femmes plus de vraie liberté que nos moeurs d'Occident : un mari français n'accepterait pas (...)
C. Farrère, *L'homme qui assassina*, 1907, 200

Les locutions résultatives peuvent encore être opposées à des locutions figées organisées autour d'un participe passé passif, mais qui ne font pas partie des marqueurs de reformulation, telles *y compris*, *abstraction faite de*, *compte tenu*, ... Sauf glissement de sens, le procès est à chaque fois un état incompatible avec *être en train de* ; compte tenu de cette valeur stative, la forme passive ne peut indiquer l'état résultant du procès, la paraphrase proposée précédemment **Une fois que X est Vé** est exclue. On admet en revanche la paraphrase **En Vant** lorsque celle-ci est disponible :

(42) Car j'ai voyagé et commercé en toutes régions, y **compris** dans celle qui vous intéresse au plus haut chef. / ***une fois compris dans celle...**
J. Lanzmann, *La horde d'or*, 1994, 276

- (43) Si le livre avait 251 pages, il mettrait environ 251 jours à le lire. Probablement un peu plus, **compte tenu** des couvertures, préfaces, tables des matières, et des jours où il ne pourrait pas venir. / ***Une fois tenu compte de** / **En tenant compte des couvertures...**
J-M-G Le Clézio, *Le procès-verbal*, 1963, 141
- (44) **Abstraction faite de** périodes de guerre, ces idées ont exercé une influence décisive sur la politique financière jusqu'à la fin du XIXème siècle. / ***Une fois abstraction faite des périodes de guerre** / **En faisant abstraction des périodes de guerre...**
Collectif, *L'univers économique et social*, 1960, 4803

On voit donc bien que lorsque le procès n'est pas borné, la locution basée sur un participe passé passif ne peut prendre une valeur résultative. Les trois cas de figure évoqués sont repris dans le schéma ci-dessous :



6. BILAN

Au terme de l'analyse, il apparaît que la sémantique de ces locutions figées en fonction de connecteur pragmatique est partiellement compositionnelle, **compositionnelle** puisque la valeur de chacun des éléments a une influence sur le fonctionnement pragmatique de la locution, **partiellement** puisque la valeur de chacune des parties dépend de son rapport au tout comme le montre l'étude de *bien*. Par ailleurs, nous avons montré que si la distinction entre procès perfectif et procès imperfectif doit être prise en compte pour le calcul de la valeur aspectuo-temporelle du participe passé passif, elle doit l'être aussi pour le calcul de la valeur (résultative ou non) de la locution adverbiale formée au moyen de ce participe passé passif.

REFERENCES

- Carlier, A., 2002, Les propriétés aspectuelles du passif. *Cahiers Chronos* 10, p. 41-63.
- Charolles, M., 1984, *En réalité et en fin de compte* et la résolution des oppositions. *Travaux du Centre de Recherches Sémiologiques* 47, p. 81-111.
- Corblin, F., 2002, *Représentation du discours et sémantique formelle*. Paris : PUF.
- Creissels, D., 2000, L'emploi résultatif de *être + participe passé* en français. *Cahiers Chronos* 6, p. 133-142.
- Culioli, A., 1978, Valeurs modales et opérations énonciatives. *Le français moderne* 46, 4, p. 300-317.
- François, J., 1998, La passivité des objets : rôles prototypiques et transitivité. *Travaux de Linguistique* 35, p. 21-37.
- Fuchs, C., Gosselin, L. & Victorri, B., 1991, Polysémie, glissements de sens et calcul des types de procès. *Travaux de linguistique et de philologie* 29, p. 137-169.
- Goossens, L., 1994, Transitivity and the treatment of (non) prototypicality in Functional Grammar. E. Engberg-Pedersen *et al.*, *Function and expression in Functional Grammar*, Berlin : De Gruyter, p. 65-80.
- Gosselin, L. & François, J., 1991, Les typologies de procès : des verbes aux prédications. *Travaux de linguistique et de philologie* 29, p. 19-86.
- Hériaux, M., 1980, *Le verbe impersonnel en français moderne*. 2 vols., Paris : Champion.
- Kleiber, G. & Martin, R., 1977, La quantification universelle en français (*le, un, tout, chaque, n'importe quel*). *Semantikos* II, 1, p. 19-36.
- Kleiber, G., 1998, *Tout* et ses domaines : sur la structure *tout+déterminant+N*. A. Englebert, M. Pierrard, L. Rosier, D. Van Raemdonck (éds.), *Mélanges M. Wilmet, La ligne claire. De la linguistique à la grammaire*, Bruxelles : Duculot, p. 87-98.
- Mejri, S., 1997, *Le figement lexical. Descriptions linguistiques et structuration sémantique*. Tunis : Faculté des Lettres de la Manouba.
- Nøjgaard, M., 1992-93-95, *Les adverbes français. Essai de description fonctionnelle*. Historisk-filosofiske Meddelelser 66, 3 vols, Copenhague : Munksgaard.
- Rossari, C., 1990, Projet pour une typologie des opérations de reformulation. *Cahiers de linguistique française* 11, p. 345-359.
- Rossari, C., 1993, A propos de l'influence de la composition morphologique d'une locution sur son fonctionnement sémantico-pragmatique, *Cahiers de linguistique française* 14, p. 151-171.
- Roulet, E., 1987, Complétude interactive et connecteurs reformulatifs. *Cahiers de linguistique française* 8, p. 111-140.
- Roulet, E. *et al.*, 1991, *L'articulation du discours en français contemporain*. Berne : Peter Lang SA. (3ème édition).